1980 - Le port d’anneaux par l’homme

question

Est-il permis aux hommes de porter des anneaux, des bracelets et des boucles d’oreilles ? Certains disent que cela est permis parce que Quraych le faisait à l’époque païenne.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, le port d’anneaux, des bracelets et des boucles d’oreille fait partie de la parure féminine. Ibn Abbas (P.A.a) a dit : Le Messager d’Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a maudit les hommes qui cherchent à ressembler aux femmes et les femmes qui cherchent à ressembler aux hommes (rapporté par al-Boukhari, 5435). Abou Hourayra a dit : Le Messager d’Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a maudit l’homme qui porte une tenue féminine et la femme qui porte une tenue masculine (rapporté par Abou Dawoud dans ses Sunan : chapitre sur l’habillement, section : l’habillement féminin).

Cela étant, il n’est pas permis à l’homme de porter des boucles d’oreilles, des anneaux aux oreilles ou au nez. Prétendre que les membres de la tribu Quraych observaient cette pratique doit être appuyé sur une preuve … Où est cette preuve ?

Deuxièmement, à supposer que les membres de cette tribu aient observé cette pratique, l’Islam a interdit à l’homme de porter les parures féminines et de chercher à ressembler à la femme comme cela a été indiqué dans les hadith susmentionnés. Et l’on doit se référer aux enseignements de la charia non à la pratique de Quraych ou à celle d’autres.

Troisièmement, les bijoux féminins connus chez les Quraych et les autres comprenaient les boucles d’oreilles, les bracelets portés aux poignets et les chaînes portées aux pieds et les grands bracelets portés au-dessus de la coude. Il s’agit de rappeler que ces choses étaient connues des

femmes jadis.

Quatrièmement, en matière de bijoux, la charia a appris aux hommes à se contenter du port d'une bague en argent. En effet, il a été rapporté d'après Ibn Omar (P.A.a) que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) avait acquis une bague en argent et les gens en avaient fait de même » (rapporté par al-Boukhari, 5417).

La charia a autorisé les hommes en cas de besoin à utiliser de l'or et de l'argent dans les dents de substitution, pour le nez et ailleurs…

Cinquièmement, les musulmans qui portent des anneaux ne le font que pour imiter les infidèles. Cette pratique est connue chez eux ces jours-ci comme une des facettes de la mode : ils mettent des bijoux aux oreilles, au nez, aux lèvres, à la joue, dans un coin du visage et dans d'autres régions du corps. A ce propos, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : quiconque cherche à ressembler à des gens leur est assimilable (rapporté par Abou Dawoud dans ses Sunan : chapitre sur l'habillement : section : vêtements voyants). Celui qui a adopté cette pratique doit se repentir devant Allah, cesser de mener une fausse dispute et se distinguer dans sa personnalité et sa manière de s'habiller conformément à ce que la charia nous a donnés dans ce sens. Allah est celui qui guide dans le droit chemin.